



Aménagement d'un poste de travail.

Par **eric2a**, le **02/05/2022** à **11:21**

Bonjour,

J'ai un ami qui est magasinier dans une entreprise d'électricité, avec manutention manuelle des tourets de cables, de bobines de fils, et cables, en étage.

Il a eu un debut de hernie discale, une hernie de la ligne blanche et, depuis septembre dernier, la medecine du travail a demandé un aménagement de poste. Depuis, rien n'a été fait par l'employeur. Il a 5 ans d ancienneté dans la boîte et, depuis 1 mois, une grosse tendinite de l'épaule qui l'oblige à 2 séances de kiné par semaine. Du fait que rien n'a été fait, doit'il se mettre en accident du travail et, pourquoi pas, se faire reconnaitre en maladie professionnelle ?

Merci d avance.

Par **morobar**, le **02/05/2022** à **13:36**

Bonjour,

[quote]

du fait que rien a ete fait doit il se mettre en accident du travail

[/quote]

Cette décision relève du médecin.

[quote]

medecine du travail a demande un aménagement de poste

depuis rien a ete fait par l employeur

[/quote]

Vous n'en savez rien du tout.

*Dans un tel cas d'aménagement d'un poste impliquant de la manutention, l'usage est de demander au médecin du travail des précisions voire une étude de poste.

Et le cas échéant de prononcer une aptitude limitée ou une inaptitude.

Par **eric2a**, le **02/05/2022 à 14:30**

merci

une etude de poste a ete effectuée courant septembre 2021 et la demande de la medecine de travail a été

aménagement bureau et fauteuil

souris ergonomique

pose d un elevateur pour les charges lourdes

au 1er mai 2022 rien n a ete fait meme pas la souris

concernant le medecin il a preconisé un arret de travail en accident

donc voila juste savoir quoi faire en restant dans la legalite

merci

Par **morobar**, le **02/05/2022 à 15:44**

Les conflits sont de la compétence exclusive du conseil des prudhommes qu'il faut donc saisir.

Hélas avec des délais importants.

Pour ce qui est des conclusions exposées, la souris "ergonomique" toutes les souris prétendent à cette qualité.

Quant à la manutention de tourets au delà de 55 kg/pièce ou 25 kgs sans poignées une machine est obligatoire.

Je ne sais pas trop examiner outre mesure la situation, puisqu'il est question de poste de travail administratif et de manutention physique.

Si les prescriptions du médecin du travail ne sont pas respectées, l'inspecteur du travail peut dresser P.V. et par ailleurs ce médecin peut délivrer un avis d'inaptitude partielle qui va bien embarrasser l'employeur.

Par **eric2a**, le **02/05/2022** à **16:25**

Merci morobar

effectivement il y a une partie bureautique et une partie manutention

vu le poids des tourets de cables ca peut aller jusqu a plus d une tonne parfois

et aucune machine pour les manipuler

seul les bras du magasinier et des ouvrier.

L inaptitude partielle a été faite avec un maximum de 15kg

il va aller voir son medecin pour un arret en accident du travail et essayer de faire valoir la maladie professionnelle (hernie et tendinite sont reconnues) sans pour cela ester en justice

il s approche de la 60aine donc a lui de voir

de toute facon on est d accord de dire que si rien n a ete entrepris depuis septembre il y a faute bien evidemment et que rien ne sera fait de toute facon

bonne soirée

Par **morobar**, le **02/05/2022** à **18:36**

Je suppose qu'il s'agit de faire rouler les tourets et non les soulever.

Le mieux est de demander au medecin du travail une inaptitude totale ou alors ne plus pousser les tourets.

Dans un cas comme dans l'autre c'est la procédure de licenciement qui s'annonce et en fait la pré-retraite, avec prise en charge par Pole emploi des mois restant à effectuer jusqu'à la liquidation normale de la retraite, sans obligation de recherche d'emploi.

Un employeur avisé va proposer une rupture conventionnelle, qu'il vaudra mieux refuser car le licenciement dans le cadre d'un AT et/ou maladie professionnelle est bien plus intéressant financièrement parlant.

Mais c'est un combat à mener.

Par **eric2a**, le **03/05/2022** à **07:59**

merci d avoir pris le temps de repondre

59 ans passe mais il est qd meme loin de la retraite encore

parfois certains tourets sont a monter sur un camion a bout de bras a plusieurs personnes

Par **morobar**, le **03/05/2022** à **08:50**

[quote]

parfois certains tourets sont a monter sur un camion a bout de bras a plusieurs personnes

[/quote]

Dans la mesure où le salarié voit ses possibilités de manutention limitée par un avis d'aptitude partiel, je ne vois pas où réside le problème.

Par **eric2a**, le **03/05/2022** à **09:04**

etant le seul magasinier les commandes arrivent

en journee et ne peuvent pas etre laissees dehors vu le prix du cuivre par exemple

et de la manutention des 50% du travail quotidien

donc son employeur va etre oblige d embaucher une autre personne mais 2 magasiniers

pour le travail a accomplir est un peu excessif

Par **eric2a**, le **04/05/2022** à **08:15**

bonjour morobar

juste une chose

pourquoi serait il sans obligation de recherche d'emploi.?

merci